

220C2566
FR0000121261-FS0791

20 juillet 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 juillet 2020, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 17 juillet 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN et détenir, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés CNP Assurances¹ et LBP Prévoyance¹ qu'elle contrôle, 7 695 705 actions COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN représentant 10 934 635 droits de vote, soit 4,31% du capital et 4,46% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (en direct)	2 693 493	1,51	4 429 534	1,81
CNP Assurances ¹	4 994 912	2,81	6 497 801	2,65
LBP Prévoyance ¹	7 300	ns	7 300	ns
Total CDC	7 695 705	4,31	10 934 635	4,46

Ce franchissement de seuil résulte de la restitution d'actions COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN qui étaient détenues à titre de collatéral par la société CNP Assurances.

¹ Contrôlée par la Caisse des dépôts et consignations.

² Sur la base d'un capital composé de 178 641 341 actions représentant 245 183 941 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-13 du règlement général.